



**Vos questions,  
nos réponses**

---

**Plan Local  
d'Urbanisme  
intercommunal  
PLUi**



# Question

*Quelles communes sont  
concernées par le PLUi du  
Bazadais ?*

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la  
Communauté de Communes du Bazadais concerne les

**31 communes suivantes :**

Aubiac	Gajac	Marimbault
Bazas	Gans	Marions
Bernos-Beaulac	Giscos	Masseilles
Birac	Goualade	Le Nizan
Captieux	Grignols	Saint-Côme
Cauvignac	Labescau	Saint-Michel-de-
Cazats	Lados	Castelnau
Cours-les-Bains	Lartigue	Sauviac
Cudos	Lavazan	Sendets
Escaudes	Lerm-et-Musset	Sigalens
	Lignan-de-Bazas	Sillas



# Question

*Où puis-je consulter le PLUi de ma  
Communauté de Communes ?*

Vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal (PLUi) du Bazadais  
de différentes façons :

- 1 En **mairie**
- 2 Via le **Géoportail de l'urbanisme** :  
[www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)
- 3 En ligne sur le **site de la CdC du Bazadais**  
[www.cdcdubazadais.fr](http://www.cdcdubazadais.fr)



# Question

*Où déposer ma demande de travaux ?*

L'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par les 31 communes qui ont délégué ce service au **pôle instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Gironde**.

Vous pouvez les transmettre :

- En ligne, via le **portail dédié aux autorisations d'urbanisme** : <https://gnau10.operis.fr/sudgironde/gnau/#/>
- Sous format papier, en déposant le **dossier directement en mairie** ou en l'envoyant par courrier recommandé avec accusé de réception.



# Question

*À qui dois-je m'adresser si j'ai des questions sur mon projet ?*

- Vous pouvez vous adresser à **votre mairie** qui détient les documents du PLUi
- Le **pôle instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Gironde** répondra également à vos questions
- Pour des projets concernant des zones protégées, vous pouvez vous rapprocher de **l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)**

**Siège de la Direction régionale des**

**Affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine**

Couvent de l'Annonciade - 54 rue Magendie 33074 Bordeaux

05 56 00 87 10 ou [udap.gironde@culture.gouv.fr](mailto:udap.gironde@culture.gouv.fr)



# Question

*Comment savoir si mon habitation est dans une zone classée bâtiments de France ?*

- Demander à **votre mairie**
- Consulter le **PLUi**
- Utiliser le **Géoportail de l'urbanisme**
- Vérifier auprès des **Architectes des Bâtiments de France**

**Siège de la Direction régionale des  
Affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine**

Couvent de l'Annonciade - 54 rue Magendie 33074 Bordeaux  
05 56 00 87 10 ou [udap.gironde@culture.gouv.fr](mailto:udap.gironde@culture.gouv.fr)



# Question

*Où puis-je trouver les dispositions à respecter pour faire des travaux (toitures, façades, clôtures, menuiseries, essences à planter...) ?*

Les dispositions à respecter concernant les zones classées et les travaux soumis à des prescriptions spécifiques sont détaillées dans le règlement écrit du PLUi

**Livre 3 / 3-1-1 Règlement écrit**

# + d'infos

- > [cdcdubazadais.fr](https://cdcdubazadais.fr)
- > Vivre ici > Urbanisme
- > Plan local d'urbanisme intercommunal

